

Développement territorial 4 (Territorial development 4)

Domaine	Ingénierie et Architecture
Filière	Géomatique
Orientation	Génie de l'environnement (GEN)
Mode	Plein temps

1. Intitulé du module

Nom	:	Développement territorial 4 (Territorial development 4)
Code	:	DévTer4
Année académique	:	2017-2018
Type de formation	:	Bachelor

Niveau

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé

Type

- Module principal
 Module lié à un module principal
 Module complémentaire

Caractéristique

- Module obligatoire

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant est exclu de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Organisation temporelle

Les tables contiennent le nombre de périodes par unité et par type d'enseignement. Les valeurs pour le volume de travail correspondent au nombre d'heures totales à fournir par l'étudiant.

Abréviation	Volume	Unité
DévTerEnv2	75	Développement territorial et gestion de l'environnement 2
DroiCons2	45	Droit de la construction et de l'environnement 2
TransMob1	60	Transports et mobilité 1

Semestre		E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6
DévTerEnv2	Cours						48			
DroiCons2	Cours						32			
TransMob1	Cours						32			

Développement territorial 4 (Territorial development 4)

2. Organisation

Crédits ECTS : 6
Langue(s) principale(s) d'enseignement : Français

3. Prérequis

- Avoir validé les modules : Néant
- Avoir suivi ou suivre en parallèle les modules : Développement territorial 3 (DévTer3)
- Pas de prérequis

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

A l'issue de ce module, l'étudiant-e sera capable de :

- comprendre et d'analyser des problématiques territoriales et environnementales spécifiques
- connaître les principales règles et mécanismes de protection contenus dans la LPE, la LPN, la LFO et leurs ordonnances ;
- connaître et de comprendre les procédures de marchés publics ;
- expliquer les droits et obligations liés à sa profession et de comprendre l'étendue de sa responsabilité professionnelle ;
- résoudre des cas concrets dans les domaines juridiques abordés, en utilisant les règles et mécanismes vus en cours
- Appréhender les notions d'analyse de la demande et de l'offre de transport
- Dimensionner un carrefour routier en termes de capacité de trafic et choisir entre différents types de carrefour (perte de priorité, giratoire, carrefour à feux).
- Dimensionner une offre de transport public simple.
- Dimensionner un parking.
- Concevoir un aménagement cyclable ou piétonnier simple.

5. Contenu et formes d'enseignement

Développement territorial et gestion de l'environnement 2

Si le cours DévTerEnv1 a permis à l'étudiant de cerner les outils et les procédures générales de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, le présent cours a pour objectif d'aborder des problématiques thématiques plus spécifiques telles que les études d'impact, les aspects financiers d'un projet d'affectation, les forêts, la politique agricole, etc.

Forme(s) d'enseignement : Cours

Droit de la construction et de l'environnement 2

Le but du cours est de connaître les principales règles et mécanismes de protection contenus dans la LPE, la LPN, la LFO, les procédures de marchés publics, les droits et obligations liés à sa profession.

Forme(s) d'enseignement : Cours

Transports et mobilité 1

L'objectif du cours est de comprendre la demande et de l'offre de transport, de dimensionner un carrefour routier, une offre de transport public simple, un parking, un aménagement cyclable ou piétonnier simple.

Forme(s) d'enseignement : Cours

6. Modalités d'évaluation et de validation

Seuil de compensation entre unités du module : 3.2

Seuil de répétition du module : 4.5

Le calcul de la note finale de chaque unité est détaillé ci-après. Pour chaque unité, sa pondération est indiquée entre crochets après son nom.

Développement territorial et gestion de l'environnement 2 (DévTerEnv2) [poids: 75]

Note finale = moyenne cours x 0.5 + moyenne examen x 0.5

Droit de la construction et de l'environnement 2 (DroiCons2) [poids: 45]

Note finale = moyenne cours x 1

Transports et mobilité 1 (TransMob1) [poids: 60]

Note finale = moyenne cours x 1

Note finale du module

La note du module est calculée à partir des notes des différentes unités du module.

Note finale =
$$\frac{75 \times \text{DévTerEnv2} + 60 \times \text{TransMob1} + 45 \times \text{DroiCons2}}{0756045}$$

7. Modalités de remédiations

- Pas de remédiation
- Remédiation possible uniquement lors du premier suivi du module
- Remédiation possible uniquement lors du second suivi du module
- Remédiation possible après chaque suivi du module

8. Remarques

9. Bibliographie

Développement territorial et gestion de l'environnement 2

Droit de la construction et de l'environnement 2

Transports et mobilité 1

10. Enseignants

Responsable du module : Yves Delacrétaz

Unité

Responsable

Développement territorial 4 (Territorial development 4)

Développement territorial et gestion de Denis Leroy
l'environnement 2

Droit de la construction et de l'environnement 2 Nathalie Adank

Transports et mobilité 1 Yves Delacrétaz

Descriptif validé le 19.04.2017 par Michel Kasser